



Mairie  
6 bis Place Saint Gilles  
72540 Chemiré en Charnie

**PROCES VERBAL de séance  
du Conseil Municipal  
du 19 octobre 2023**

Le dix-neuf octobre 2023 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE, Maire.

Date de convocation	10 octobre 2023	Date d'affichage	13 octobre 2023
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			09
Qui ont pris part à la délibération :			08

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Anne MOLARD, Christophe KRAKUS, Patrice COUTELLE, Ingrid CATE.

Absente : Mme Marion MARIE.

**Monsieur Mickaël FEUVRIER** a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en date du 13 septembre 2023, la démission de Madame Solène Loyer de ses fonctions de conseillère municipale.

Le conseil municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du **7 septembre 2023**.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Signature du devis de l'Entreprise ORAPI d'un montant de 162.05 € HT pour l'achat d'un aspirateur pour la salle communale
- Signature du devis de l'Entreprise CONTY d'un montant de 120 € HT pour l'achat d'un disque dur externe
- Signature du devis de l'Entreprise ORY d'un montant de 1 500 € HT pour la réalisation de la pelouse autour du terrain de jeux.
- Signature du devis de l'Entreprise KGMAT d'un montant de 1 157.76 € HT pour l'achat de 30 nouvelles chaises pour la salle communale.
- Signature du devis du Cabinet GUILLERMINET d'un montant de 1 210.00 € HT pour le bornage et le relevé topographique de la parcelle C 77 dans le cadre du projet de construction de l'atelier communal.
- Signature du devis de l'Entreprise Traçage Service d'un montant de 180 € HT pour le remplacement de la balise J4 qui a disparu sur l'écluse rue Bourdon Durocher.

2023-10-d1

**Décision modificative n°1 budget Lotissement**

(Clôture du budget lotissement et remboursement de l'avance de 11 000 € au budget principal)

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
168748 (chap 16)	+11 000		
3555 (chap 040)	-11 000		
<b>Total Investissement Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>Total Investissement Recettes</b>	<b>0</b>
Fonctionnement Dépense		Fonctionnement Recettes	
6522 (chap 65)	-11 000	71355 (chap 042)	-11 000
<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>	<b>-11 000</b>	<b>Total Fonctionnement Recettes</b>	<b>-11 000</b>

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2023-10-d2

### **Clôture du Budget Lotissement**

Tous les travaux du lotissement de la Charmille étant achevés et tous les terrains vendus, le Conseil Municipal demande la clôture du budget Lotissement et le transfert du résultat de fonctionnement (déficit de 5 877.66) au sein du budget principal.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2023-10-d3

### **Décision modificative n°4 budget Principal**

(Intégration de la voirie du Lotissement)

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
2151 (chap 041)	+13 414.99	1348 (chap 041)	+13 414.99
<b>Total Investissement Dépenses</b>	<b>+13 414.99</b>	<b>Total Investissement Recettes</b>	<b>+13 414.990</b>

Vote : pour :8 contre :0 abstention :0

2023-10-d4-1

### **Etude préalable au Plan d'Épandage des boues du lagunage**

Le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL LABEL ENVIRONNEMENT d'un montant de 7 260 € HT soit 8 712 € TTC pour l'Etude Préalable au Plan d'Épandage des Boues du Lagunage.

Cette étude est un préalable au curage et à la remise en état de la lagune et va permettre sa mise en conformité, pour réduire les risques de dysfonctionnement et augmenter sa durée d'utilisation. Le conseil décide d'imputer cette somme en investissement au compte 2031 du budget assainissement.

La dépense d'un montant de 1480€ HT soit 1776€ TTC pour la Bathymétrie réalisée par la SARL LABEL ENVIRONNEMENT sera également imputée en Investissement au compte 2031.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour déposer les demandes de subvention concernant ce dossier.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2023-10-d5

### **Décision Modificative n°1 Budget Assainissement**

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
2156 Matériel Spécifique d'exploitation	- 10 440 €		
2031 Frais d'études	+ 10 440 €		
<b>Total Investissement Dépense</b>	<b>0</b>	<b>Total Investissement Recettes</b>	

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2023-10-d6

### **Construction de l'atelier communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire, pour la construction de l'atelier communal proposé par le cabinet LC Développement.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre le projet de construction de l'atelier communal et de demander au Maître d'œuvre d'apporter certaines modifications au projet afin de diminuer le coût de construction (suppression d'un portail, réduction de la superficie...) l'Avant-Projet Définitif sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire la dépense au budget 2024.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subvention : DETR/DSIL, Plan de relance et Fonds de Concours LBN.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 1

2023-10-d7

### **Pose d'une stèle au jardin du souvenir**

La pose d'une stèle est demandée pour le jardin du souvenir. Un premier devis a été reçu, mais ne correspond pas au modèle souhaité et le tarif semble trop élevé, la délibération est reportée à une prochaine réunion.

2023-10-d8

### **Restauration des Fresques à la Chapelle d'Etival**

L'Association Chemiré Patrimoine propose à la commune de faire restaurer les fresques de la Chapelle d'Etival.

Le montant du devis pour la restauration de la peinture d'une religieuse et pour la stabilisation et étude des vestiges de décors peints sur l'arc nord de la Chapelle d'Etival est de 6 420 € HT soit 7 704€ TTC.

Le Conseil Municipal

- décide d'inscrire ce projet au budget 2024
- autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Département
- autorise le Maire à signer le devis après obtention des subventions.

Vote : pour :8 contre : 0 abstention : 0

2023-10-d9

### **Restauration Cloche n°2 Point de frappe et Bélière**

Lors des visites de maintenance des cloches, il est constaté :

- L'usure des points de frappe de la Cloche n°2
- L'usure de la Bélière de la Cloche

Le devis de l'entreprise Bodet pour la recharge des 4 points de frappe et la fourniture et soudure de la bélière s'élève à 11 188 € HT soit 13 425.60 € TTC.

Le Conseil Municipal décide

- d'inscrire cette dépense au budget 2024.
- autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.
- autorise le Maire à signer le devis après obtention de l'accord de subvention.

Vote : pour :8, contre : 0, abstention : 0

2023-10-d10

### **Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)**

Dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023, chaque commune est invitée à définir sur son territoire et en concertation avec les habitants, des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'Energies Renouvelables au plus tard le 31 décembre 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier proposé et réalisé avec le Pays Vallée de la Sarthe porteur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le dossier reprend 2 types de zone :

- Zone d'accélération éolien
- Zone d'accélération Panneaux Photovoltaïques

Le Conseil municipal valide le dossier qui sera mis à disposition des habitants du 18 novembre au 5 décembre 2023, pour consultation et avis, un registre sera à disposition des habitants.

Les habitants seront informés des dates de consultation via le panneau d'affichage, le site et la distribution d'une invitation dans les boîtes aux lettres.

Vote : pour :8 contre : 0 abstention : 0

**Tarif Location des barnums**

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs suivant pour la location des barnums, réservés exclusivement aux habitants de la commune.

Tente de réception 4m x 6m : tarif : 20€

Tente de réception 6m x 12m : tarif : 40€

Les deux tentes sont mises gratuitement à la disposition des associations.

Vote : pour :8, contre : 0, abstention : 0

Le Conseil municipal n'autorise pas la location des barnums aux habitants hors commune, lors des locations de la salle communale

Vote : pour : 3, contre :5, abstention : 0

**Questions et informations diverses**

Vidéo projecteur : Monsieur le Maire présente au conseil municipal 2 devis pour le remplacement du vidéo projecteur, considérant le tarif et les caractéristiques du matériel il est décidé de retenir le devis de la société Fatech.

PLUi : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils sont invités à participer à la rencontre communale organisée par le Cabinet Citadia en charge de l'élaboration du PLUi le 10 novembre à 9h45.

Projet de vente de pain : un dépôt de pain sera mis en place à la salle Chauvelier à partir du mois de décembre 2023, les mercredis et samedis de 10h à12h. Les modalités restent à définir, en fonction de la disponibilité des bénévoles.

Concours de fleurissement : La remise des prix aura lieu le dimanche 22 octobre 2023 à 11h00

Commémoration du 11 novembre : la commémoration aura lieu le samedi 11 novembre à 9h00

Vœux du Maire et du Conseil Municipal : aura lieu le samedi 13 janvier 2024 à 18h00

Date de la prochaine réunion : 7 décembre 2023 à 20h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h

Le Secrétaire  
Mickaël FEUVRIER

Le Maire  
Jean Paul COQUILLE